



Le 1^{er} octobre 2021

Monsieur Daniel Nowlan
Vice-président
Société ontarienne de financement de la croissance
700, rue Bay, bureau 2401
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6

Monsieur,

Nous sommes heureux de vous écrire, dans votre rôle de vice-président de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), afin de vous fournir une lettre énonçant les attentes et l'orientation à l'égard de la SOFC pour l'année à venir, alors que vous commencez la planification de l'exercice 2022-2023. Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre définit nos attentes à l'égard de la SOFC pour l'exercice 2022-2023.

Les organismes régis par un conseil d'administration en Ontario sont des partenaires essentiels qui veillent à la prestation de services de qualité supérieure à la population. Le travail que vous et vos collègues du conseil entreprenez pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de la SOFC permet de garantir le soutien de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et la mise en œuvre des politiques de la province à l'égard de ce capital-risque. Il est important que cette orientation soit conforme aux priorités gouvernementales, au mandat de votre organisme, aux directives et politiques clés, ainsi qu'à mes orientations, le cas échéant. Nous vous remercions de votre volonté de servir la province.

Au sein du gouvernement de l'Ontario, les organismes doivent agir dans l'intérêt de la population en faisant preuve d'efficacité et d'efficacités et en optimisant les ressources pour les contribuables.

Notre gouvernement se concentre principalement sur la protection de chaque vie et de chaque emploi, dans la mesure du possible. Une économie en santé repose essentiellement sur des gens en santé.

Les organismes doivent notamment cibler ce qui suit :

1. **Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Exercer les activités de la SOFC dans le cadre des allocations financières attribuées à votre organisme et dans le cadre du budget approuvé par le conseil.
- Repérer les possibilités d'investissement à fort potentiel, les pratiques novatrices et (ou) la viabilité améliorée du programme et aller de l'avant à ces égards.
- Se conformer à l'orientation applicable associée à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement et aux mesures provisoires pour les biens immobiliers pour les bureaux des organismes.

-2-

- Travailler avec le ministère, le cas échéant, pour faire avancer le *plan d'action Faire progresser l'Ontario*.

2. **Transparence et responsabilisation**

- Respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables ainsi qu'assurer la transparence et la responsabilisation en matière de présentation de rapports.
- Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les normes et pratiques comptables et le cadre éthique de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, et réagir aux conclusions de la vérification, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.

3. **Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques, notamment la planification des situations d'urgence sanitaire et autres situations d'urgences et l'intervention dans de telles situations, y compris, notamment, la pandémie de COVID-19.
- Élaborer un plan de continuité des activités qui désigne les services et le personnel critiques/essentiels.

4. **Gestion de la main-d'œuvre**

- Optimiser votre capacité organisationnelle pour favoriser la meilleure prestation possible des services publics.
- Moderniser et redéployer les ressources dans les domaines prioritaires au moment ou à l'endroit où elles sont requises.

5. **Collecte de données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, le partage de renseignements et la présentation de rapports, notamment en tirant parti des solutions de données existantes ou nouvelles pour informer les rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation des services.

- Appuyer les exigences en matière de transparence et de protection des renseignements personnels dans le cadre du travail sur les données et du partage de données avec le ministère, le cas échéant.

6. Prestation numérique et service à la clientèle

- Utiliser différentes approches ou différents outils pour assurer la prestation des services et le respect des normes de service dans toutes les situations, notamment durant la pandémie de COVID-19.

7. Diversité et inclusion

- Élaborer et encourager des initiatives relatives à la diversité et à l'inclusion qui favorisent un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Faire preuve de leadership dans un environnement inclusif exempt de harcèlement.
- Adopter un processus de consultation à propos de l'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues dans le but d'éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

-3-

8. Reprise suite à la pandémie de COVID-19

- Déterminer les méthodes opérationnelles (numériques ou autres) qui ont évolué depuis le début de la pandémie de COVID-19 et les poursuivre.
- Soutenir les efforts de reprise après la pandémie de COVID-19.

En plus de ces priorités à l'échelle du gouvernement, nous nous attendons à ce que la SOFC, au cours de l'exercice 2022-2023, se concentre sur les éléments suivants :

1. Gérer le portefeuille de placements et les activités opérationnelles de la SOFC de manière prudente et rentable en utilisant les recettes autogénérées pour couvrir vos activités.
2. Soutenir la création d'un écosystème du capital-risque en Ontario et investir stratégiquement dans les fonds de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de la SOFC pour la province;
3. S'assurer que les placements du fonds Capital-risque Ontario sont conformes au Cadre stratégique pour l'investissement et examiner ce cadre avec moi, au cours de l'exercice 2022-2023, afin de s'assurer que les investissements continuent de s'harmoniser aux priorités actuelles du gouvernement, y compris, notamment, la commercialisation et la conservation de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien des fonds de capital-risque axés sur la croissance essentiels aux entreprises ontariennes qui prennent de l'importance à l'échelle internationale.

Grâce à ces mesures, nous pouvons continuer à nous assurer que la SOFC contribue au développement d'un secteur de capital-risque durable et à long terme en Ontario, ce qui permettra en retour de renforcer l'économie de l'Ontario et de créer des possibilités d'emploi dans des secteurs économiques clés de la province.

Nous vous remercions, ainsi que les autres membres du conseil d'administration, de votre soutien continu et de votre précieuse contribution. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Anne Bermonte, sous-ministre adjointe, Division de l'innovation, de l'expansion et du développement économique régional, au 416 314-5525.

Cordialement,

Autorisation :

Original approuvé par :

« Vic Fedeli »

Victor Fedeli

Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce